

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, Adjointe

MM, BOISARD, JEANNE, GOURGUECHON, COCHELIN, MARTINI, DUFER, GILLET, MAGNE,

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Madame Evelyne RAPP LEROY

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Pascal LHOSTE

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Monsieur Éric JUBERT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Madame Stéphane MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Christian COCHELIN

Madame Corinne RIVERAIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MAGNE

Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Monsieur Michel BOISARD

ABSENTS

Madame Valérie GALLOPIN

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 19 heures 00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick JEANNE est élu secrétaire de séance.

1- ACQUISITION DES PARCELLES AB671 ET 552 SISES RUE ALCIDE HAYER ET AB549 SISE RUE SAINT-ROCH

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition, des parcelles AB 671 et 552 sises rue Alcide Hayer et la parcelle AB549 sise rue Saint-Roch pour une contenance de 2 556m² appartenant au Centre Hospitalier Henri Ey au prix de 715 000 €, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Mouret.

2- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-039 DU 13 FÉVRIER 2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2019-039 en date du 13 février 2019 comme suit « APPROUVE l'acquisition, par voie de préemption, d'une propriété sise 6 Rue des Filoirs à BONNEVAL (28800), cadastrée section AB numéro 232, d'une superficie totale de 644 m², appartenant à Monsieur BOULLAY Ludovic, moyennant le prix de 160 000 euros et 9 000 euros de frais de commission,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Mouret».

3- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-105 DU 9 MAI 2019

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2019-105 en date du 9 mai 2019 comme suit « APPROUVE l'acquisition, par voie de préemption, de la propriété sise 18 rue Saint-Michel à Bonneval, cadastrée section AB numéro 466 et 1 rue des Ouches à Bonneval, cadastrée section AB numéro 465, d'une superficie totale de 910 m² appartenant aux conjoints Augustin pour un montant de 152 700 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Mouret ».

4- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

Après signature des différents documents, la séance est levée à 19H40

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël BILLARD

